

Référence bibliographique :

Syndicat national des prestataires et conseils en écriture. *Présentation synthétique des résultats de l'enquête 2009*. [en ligne]. Disponible sur : < <https://www.snpce.fr/nos-chantiers/laboratoire-d-analyse-de-la-profession-lap/> > (Consulté le 23/11/2019)

Résumé – 495 mots

En juillet 2009, le Laboratoire d'analyse de la profession du SNPCE a mené une vaste enquête auprès de prestataires et conseils en écriture. Son objectif était de cerner les contours et l'évolution de ce métier. Sur les 353 professionnels contactés par mail, 64 ont répondu. Cela représente un taux de retour de 18,13 %.

Des données recueillies, il ressort que 70 % de ces prestataires sont des femmes. Cependant, d'après les résultats d'une enquête lancée en 2007 par le GREC, cette activité se masculiniserait peu à peu. Deux ans auparavant, seuls 21 % des écrivains conseils étaient des hommes.

Ces prestataires sont souvent en reconversion professionnelle. Cela expliquerait que presque 70 % d'entre eux se situent dans la tranche d'âge des 31-55 ans contre 13 % pour les moins de 30 ans. Les quinquagénaires et sexagénaires entre 55 et 65 ans représentent 22 % de la profession. En outre, plus de 75 % d'entre eux ont suivi des études moyennes ou longues (bac + 3 à bac + 5 et plus). Ils sont environ 23 % à avoir validé un diplôme de niveau bac + 2.

Avant de débiter leur activité, 42 % de ces prestataires ont suivi une ou plusieurs formations spécifiques. La majorité d'entre elles sont proposées par le CNED et le CNFI ainsi que le Cabinet Peters. À côté de ces organismes, deux universités – celle de Toulon-Var et la Sorbonne Nouvelle à Paris – ainsi qu'un centre de formation – l'Asford – délivrent des diplômes. Ces derniers vont du DU au BTS en passant par la licence professionnelle. De plus, 40 % de ces prestataires souhaitent suivre une autre formation, notamment dans le domaine juridique ou de la PAO.

Le statut d'indépendant est majoritaire avec 76 % – dont 18 % d'autoentrepreneurs. Seuls 8 % des conseils en écriture sont salariés. La catégorie « autre » regroupe 13 % de ces professionnels. Le bénévolat est peu représenté avec 3%. Ces prestataires opèrent principalement à leur propre domicile (72%) et/ou à celui de leurs clients (63%). Ils exercent surtout en milieu urbain (66%). Seuls 22% d'entre eux sont des ruraux.

La population – faisant appel aux services de ces prestataires est très hétérogène. Nombreux sont également les professionnels bénéficiant de leur savoir-faire. Les TPE/PME représentent 54 % d'entre eux. Par ailleurs, le niveau de vie de ces clients n'est pas particulièrement aisé (8%). Ils appartiennent surtout à la classe moyenne (42%) ou mixte (40%).

Environ 57 % des conseils en écriture travaillent à temps plein (35 heures ou plus). Ils sont 36 % à exercer à mi-temps (entre 16 et 35 heures). Ces prestataires proposent toute une palette de prestations : travaux rédactionnels de tous types, réécritures et correction, remplissage de formulaires et dossiers, animation d'atelier d'écriture, etc. Cependant, leurs revenus s'avèrent relativement faibles. Ainsi, 46 % déclarent avoir une activité rémunérée, complémentaire ou principale.

Le lecteur à qui s'adresse ce texte est une personne envisageant de s'orienter vers la profession de conseil en écriture.

